

Commission électorale facultaire

Délibération du 30 novembre 2022

La délibération a lieu par voie électronique.

Membres de la Commission :

Président : M. Aurélien Vandeburie

Membres : M. Mathieu Dekleermaker, Mme Lirije Zeneli, Mme Chantal Vanderwinkel

Objet :

- Examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours éventuels contre les candidatures
- Examen des recours éventuels contre les listes électorales provisoires.

Constats :

Aucun recours n'a été formé contre les candidatures déposées. Les membres de la Commission électorale n'ont pas connaissance de motifs qui entraîneraient l'irrecevabilité d'une candidature.

Aucun recours n'a été introduit contre les listes provisoires des électeurs

Conclusion :

La Commission électorale déclare les candidatures recevables et valide les listes des électeurs.